

INRAP GRAND OUEST
Procès-verbal de la réunion
du Comité Technique Spécial Grand Ouest
du 28 mai 2013

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

Rose-Marie LE ROUZIC, CGT Culture
Élise SEHIER, CGT Culture
Romuald FERRETTE, SUD Culture Solidaires

Suppléants

Pierrick LEBLANC, SUD Culture Solidaires
Vincent POMMIER, SUD Culture Solidaires
Faustine ROUSSEL, SUD Culture Solidaires

Représentants de l'Administration

Claude LE POTIER, Directeur interrégional Grand Ouest, président du CTS Grand Ouest
Arnaud DUMAS, Adjoint-administrateur Grand Ouest, Secrétaire du CTS Grand Ouest
Magali LETORT, Assistante de Direction chargée des relations sociales

Autres participants

Isabelle GIRON-AUDEOUD, Conseillère Sécurité Prévention
Sandrine MOUILLAT, gestionnaire du personnel

Excusés

Benjamin HERARD, SUD Culture Solidaires
Martin PITHON, SUD Culture Solidaires
Hubert LEPAUMIER, CGT Culture
Jacques NOVE-JOSSERAND, CGT Culture

ADY
Cy PL

Ordre du jour

1.	Approbation du procès-verbal du CTS du 22/01/13 (pour avis).....	3
2.	Suivi des points abordés lors des CTS précédents (pour information)	3
3.	État de la concurrence (pour information).....	11
4.	Suivi des implantations territoriales (pour information)	14
5.	Bilan sur la formation 2011 (pour information)	14
6.	Bilan sur la formation 2012 (pour information)	15
7.	Programme de formation 2013 (pour information).....	15
8.	État des effectifs CDI/CDD (pour information)	16
9.	Bilan sur les temps partiels (pour information).....	17
10.	Bilan sur les primes de suppléance (pour information)	17
11.	Avis rendus par le CTC et le CTS (pour information)	17
12.	Questions diverses.....	18

La séance du Comité Technique Spécial Grand Ouest est ouverte à 9 heures 10, sous la présidence de M. LE POTIER.

M. LE POTIER accueille les membres du Comité Technique Spécial et procède à l'appel des présents.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) se porte volontaire pour être secrétaire adjoint de la séance.

1. Approbation du procès-verbal du CTS du 22/01/13 (pour avis)

Le procès-verbal du CTS du 22 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de M. FERRETTE à 9 heures 15.

2. Suivi des points abordés lors des CTS précédents (pour information)

1) Modalités de fonctionnement

2) Implantations territoriales

- Beaucouzé

M. LE POTIER ne dispose pas d'information supplémentaire.

- Bourguébus

M. LE POTIER annonce que les travaux sont achevés. Il n'a pas constaté cet achèvement par lui-même, mais a seulement pu voir les travaux en cours. Lorsque les travaux seront réceptionnés, un travail sera réalisé pour améliorer les conditions de stockage du matériel des agents d'entretien, volet qui n'avait pas été prévu dans les travaux initiaux. Un local sera donc mis en place, afin que les agents d'entretien puissent également changer de vêtements avant et après avoir pris leur poste.

Mme SEHIER (CGT Culture) précise que ce local a déjà été aménagé. Seul un coup de peinture reste à passer. Les agents de l'Établissement sont quant à eux installés dans les bureaux ayant été aménagés. Le mobilier de bureau a été livré.

M. LE POTIER demande des précisions au sujet des extincteurs et des plans d'évacuation.

Mme SEHIER (CGT Culture) ne dispose pas d'élément d'information à ce sujet.

M. DUMAS souligne que les plans d'évacuation sont en cours de mise à jour, afin de tenir compte de la nouvelle configuration des bureaux. Il imagine que l'emplacement des extincteurs sera intégré.

M. LE POTIER annonce qu'il souhaite organiser un événement, après l'été, afin de marquer formellement la fin de cette phase de travaux.

M. DUMAS précise qu'une visite du CHSCTS sera également organisée.

- Carquefou et Fontenay-le-Comte

M. LE POTIER souhaite faire le lien entre les sites de Carquefou et de Fontenay-le-Comte. L'éventualité d'un rapprochement entre ces deux sites en est à peine au stade de la réflexion. Il est difficile de nouer un dialogue constructif avec le propriétaire du site de Carquefou, afin d'obtenir certaines améliorations à apporter. Un cabinet a été diligenté, afin de discuter de la réalisation de ces travaux avec le propriétaire, lequel est assez rétif, et du montant du loyer. En effet, le site connaît des problèmes liés à des infiltrations

d'eau. Une négociation sera donc menée par un cabinet, dans un contexte où le propriétaire ne voit pas de problème lorsqu'il s'agit de faire augmenter le loyer.

M. LE POTIER ajoute qu'il rencontrera son homologue de Grand Sud-ouest lequel envisage de mettre en place une implantation dans le nord de son interrégion. Celle-ci présente un territoire géographique considérable, où l'activité a tendance à se concentrer dans la partie nord. Des contacts ont été noués entre la Direction interrégionale de Grand Sud-Ouest, la ville de Saintes et le Conseil général de la Charente. M. LE POTIER souhaite quant à lui explorer un certain nombre de pistes renvoyant à la mutualisation des centres de Fontenay-le-Comte et de Carquefou. Les agents de Grand Sud-Ouest se rendent déjà à Fontenay-le-Comte pour y travailler. En outre, la situation d'un agent affecté à la gestion des collections n'est pas consolidée à ce jour. M. LE POTIER envisagera un élargissement possible de cette mission à Poitiers.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande si le projet de la Direction interrégionale Grand Sud-Ouest met en péril la pérennité du centre de Fontenay-le-Comte.

M. LE POTIER ne peut pas se prononcer à ce stade.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) souligne que les premières informations renvoyaient à un projet de création de centre aux alentours de Niort. L'information visant des contacts avec la ville de Saintes constitue une nouveauté.

M. LE POTIER rappelle que l'Inrap dispose d'un bail précaire d'une durée de 23 mois à Fontenay-le-Comte, dont 10 mois sont déjà écoulés. Il convient donc d'avancer dans l'instruction de ce dossier.

- Cesson-Sévigné

M. LE POTIER indique qu'une enquête est en cours au sujet des locaux de la DIR et du centre de recherche archéologique breton.

Mme LETORT ajoute qu'une quarantaine de réponses a été réceptionnée.

M. LE POTIER souligne que la réflexion vise l'évolution de la Direction interrégionale et du CRA Bretagne, considérée sous 2 angles. D'une part, un nouveau centre archéologique pourrait être créé plus à l'Ouest, afin de tenir compte du lieu de résidence des agents. D'autre part, l'évolution même de la Direction interrégionale et la présence d'un centre archéologique en son sein font l'objet d'une réflexion. En concertation avec l'administration et les instances représentatives du personnel, un questionnaire a été adressé aux agents. Le 24 juin, une présentation de l'analyse des réponses sera faite auprès du groupe de travail.

Dans le cadre de la post fouille des Jacobins, M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) évoque les agents travaillant au sein du dépôt de l'Etat de Montgermont.

M. LE POTIER souligne que 2 agents y travaillent. Un accord a été passé avec le SRA.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) souhaiterait qu'un point soit réalisé à ce sujet.

- Grand-Quevilly

M. DUMAS a demandé à l'AT de s'intéresser à la question relative au cheminement entre les bureaux et l'entrepôt. Une ouverture dans la salle de documentation pourrait être réalisée, ce qui nécessiterait un contact avec le propriétaire et un certain nombre de démarches administratives. Les différents scénarios sont actuellement étudiés par l'AT.

M. LE POTIER revient alors sur la sécurisation des parkings, suite à un certain nombre d'incendies

MP
a7 PL

volontaires sur des véhicules de l'Inrap.

Mme ROUSSEL (SUD Culture Solidaires) souligne qu'il est difficile de garer les véhicules dans les hangars.

M. DUMAS note sur ce point que la consigne consiste à ne pas garer de véhicules au sein des locaux, en raison du carburant qu'ils contiennent.

M. LE POTIER confirme qu'un plan de sécurisation des 22 places de parking a été validé, mais un désaccord persiste avec le propriétaire, lequel n'avait pas compris au départ que les coûts associés lui incombaient en partie. En outre, le stationnement des véhicules au sein des hangars se heurte à la présence des agents qui y travaillent et à la présence de collections, lesquelles devraient ne plus s'y trouver. Ce dernier dossier devrait évoluer au début de l'été avec le retrait de certaines collections relevant de la responsabilité d'un chef de service aujourd'hui à la DST.

Mme ROUSSEL (SUD Culture Solidaires) signale que le vendredi, les agents ressentent des difficultés à décharger leur matériel, en raison de la présence des véhicules stationnés dans le hangar. Cette solution provisoire est assez problématique.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande des précisions sur les négociations avec le propriétaire.

M. LE POTIER indique que les négociations sont actuellement bloquées.

Mme ROUSSEL (SUD Culture Solidaires) souhaite savoir si une autre solution temporaire pourrait être trouvée.

M. DUMAS ne voit pas d'autre solution.

M. LE POTIER observe que le site est grand ouvert. La sécurisation des 22 places semble être la seule solution.

Mme ROUSSEL (SUD Culture Solidaires) insiste sur le fait que le stationnement dans le hangar commence à être problématique.

M. LE POTIER invitera le GMC Bretagne à se rendre sur place, avec la gestionnaire de collections de Haute Normandie et la GMC de Grand Quevilly afin d'envisager les aménagements possibles en termes de rayonnage.

- Le Mans

M. LE POTIER ne dispose pas d'information spécifique à communiquer.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) signale que des travaux électriques sont prévus dans le grand hall, l'éclairage y étant nettement insuffisant.

M. DUMAS confirme que la mise en place d'une mezzanine a rendu l'éclairage inopérant dans la partie située en dessous. Il n'a pas connaissance de travaux prévus, mais se rapprochera de la gestionnaire de base.

3) Parc automobile

M. DUMAS souligne que certains agents pensent que les chantiers doivent être dotés de véhicules, tandis que d'autres pensent que les agents eux-mêmes doivent en être dotés. Il conviendrait de procéder à une précision des règles en la matière, après les avoir définies clairement.

M. LE POTIER ajoute que certains agents sont dotés d'un véhicule, compte tenu des spécificités de leurs missions. Des chantiers en sont également dotés. Ces règles doivent être précisées à travers une note.

4) Visites médicales

M. LE POTIER indique que le service médical rendu pour les agents bretons n'est pas satisfaisant, mais aucune alternative n'a été identifiée à ce stade.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) signale que la DRAC fonctionne avec des services liés à l'État et demande si l'Inrap pourrait y avoir accès.

M. LE POTIER n'est pas en mesure de répondre en séance. Il se rapprochera de la DRAC Bretagne.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) souhaite connaître la fréquence des visites médicales pour les agents en CDD.

M. LE POTIER souligne la difficulté à obtenir des créneaux de visite de manière générale. C'est pourquoi les agents en CDI sont privilégiés. Toutefois, en fonction des possibilités, les agents en CDD peuvent également être suivis.

5) Emplois et effectifs

M. DUMAS indique que les postes d'assistante de direction et de chargée de développement culturel et de la communication ont été pourvus en CDI depuis le 1^{er} mai 2013.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) s'interroge sur la persistance d'une surcharge de travail en matière de gestion des frais. Les règlements prennent encore un certain temps.

M. DUMAS précise que les retards s'expliquent en réalité par la partie relative aux relevés de temps qui ne sont pas toujours saisis en temps et en heure. Le traitement des remboursements de frais est désormais à jour.

M. DUMAS revient ensuite sur l'outil de planification Planisware. Le 20 juin, il assistera, avec 2 assistants opérationnels, à un séminaire. Cet outil cristallise actuellement les difficultés rencontrées. Le Comité de Direction de Grand Ouest a décidé de se limiter au renseignement des données indispensables dans Planisware, à savoir le nom du responsable d'opérations. Les éléments relatifs à l'équipe et aux absences seront intégrés dans IP, comme cela était le cas précédemment. Cette procédure vise à fluidifier le fonctionnement et a déjà été mise en place au sein d'autres Directions interrégionales confrontées aux mêmes difficultés. Pour autant, le déploiement de Planisware n'est pas remis en cause, eu égard notamment aux sommes ayant déjà été investies. Il convient toutefois que l'outil puisse être adapté aux contraintes des utilisateurs finaux et non seulement aux spécificités définies par le Siège au départ. Dans ce contexte difficile, la Direction interrégionale bénéficiera d'un renfort en CDD pour une durée de 10 mois, afin d'aider les différents services utilisateurs. M. DUMAS espère que cet agent pourra prendre ses fonctions d'ici à l'été. Les tâches dites annexes seront assurées par ce CDD, afin de permettre aux agents en place de se consacrer pleinement à leurs missions et éviter les situations de surcharge de travail.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) évoque ensuite la situation de l'assistant opérationnel de l'AST des Pays de la Loire, employé depuis 30 mois. Il serait légitime de pérenniser le poste.

Pour M. DUMAS, ce point peut être étudié dans le cadre de la révision du schéma d'organisation des Directions interrégionales, visant à tendre vers des organisations plus homogènes qu'actuellement. La Direction générale a exprimé sa préférence pour un schéma relativement proche de la situation de Grand Ouest, avec des AST en régions et des pools administratifs à leurs côtés.

M. LE POTIER confirme que ce projet de révision du schéma d'organisation des Directions interrégionales n'est pas remis en cause du fait de l'arrivée du nouveau Directeur général. Les Directeurs interrégionaux seront invités, le 13 juin, à un séminaire consacré à ce sujet. Ensuite, le 4 juillet, ce point sera abordé lors de la réunion des Directeurs interrégionaux.

M. LE POTIER revient ensuite sur le poste évoqué, existant depuis 30 mois. S'il a été mis en place alors que l'activité « flambait » en Pays de la Loire, ce poste se justifie dans l'organisation de la Direction interrégionale. M. LE POTIER annonce enfin que l'AST des Pays de la Loire a demandé à être démis de ses fonctions, ce qu'il annoncera à ses équipes dans les prochains jours. Il occupera son poste jusqu'à la nomination de son successeur.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) s'étonne ensuite du recours à un prestataire extérieur en topographie pour la LGV alors qu'un topographe de l'Inrap était disponible.

M. LE POTIER estime que ce type de prestation doit rester exceptionnel.

6) Assistants de prévention

M. LE POTIER s'est rapproché de l'assistant de prévention de la région Bretagne. Il appuiera la demande de reconduction de sa mission, à compter du 1^{er} janvier 2014, son plan de charge ne lui permettant pas d'assumer cette mission avant cette date. À ce jour, aucun volontaire ne s'est manifesté pour assurer la transition jusqu'au début de l'année 2014.

M. DUMAS estime qu'il serait difficile d'assurer une transition aussi courte, compte tenu du délai nécessaire à la dispense des formations d'accompagnement.

M. LE POTIER pense qu'il est préférable de s'appuyer sur la CSP durant cette période.

7) Bilan des temps partiels

M. LE POTIER note que cette question sera abordée dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour.

8) Bilan de l'exercice du droit syndical

M. DUMAS indique que les panneaux d'affichage ont été reçus, mais tous équipés d'une serrure identique. Un message a été adressé à ce sujet au SAGI.

M. LE POTIER ne peut pas croire qu'une organisation syndicale puisse en profiter pour retirer l'affiche d'une autre organisation syndicale.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) pense que les panneaux peuvent être utilisés en l'état.

En l'absence de réponse du SAGI, M. DUMAS n'est pas certain qu'il soit possible de faire changer les serrures. M. DUMAS précise ensuite que les panneaux en question ont seulement été livrés à Cesson et à Beaucozé.

9) PAS

M. LE POTIER a sensibilisé les AST, afin qu'ils puissent planifier et anticiper les PAS dans l'année.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) s'interroge sur le refus systématique des jours PAS demandés par les topographes.

M. LE POTIER se renseignera à ce sujet.

10) Activité opérationnelle – État de la concurrence

M. LE POTIER assure que les SRA ont été relancés, afin que les RFO rendus par les opérateurs tiers soient transmis à l'Inrap. En Bretagne, le fonctionnement est satisfaisant.

M. DUMAS ajoute que les RFO de Basse Normandie sont également transmis.

M. LE POTIER note que les CRA ont été relancés au sujet de leur engagement à diffuser les prescriptions de fouilles. Cela étant, certaines prescriptions échappent encore à l'Inrap, en particulier lorsqu'il s'agit d'opérateurs privés. Les CRA ont également été relancés au sujet de l'élaboration d'un processus de remise des avis CIRA en fonction des dates de signature. M. LE POTIER a récemment reçu un tableau récapitulatif à ce sujet, qu'il a ensuite transmis aux AST. Il comprend, au vu des réactions des membres du Comité Technique, que les AST n'ont pas nécessairement répercuté ces données.

11) Primes de suppléance archéologique

M. LE POTIER indique que cette question sera traitée dans le cadre du point 10 de l'ordre du jour.

12) Dossier d'opération

M. LE POTIER indique qu'il n'existe pas d'alternative pour remplacer un responsable d'opérations au pied levé. En outre, un tel remplacement devrait être validé réglementairement, dans la mesure où le RFO doit être signé par le responsable d'opérations. En la matière, les services de l'État font preuve d'un formalisme marqué.

13) État d'avancement du repyramidage et des nominations au choix

M. DUMAS indique que les dossiers de catégorie 2 en 3 ont été traités. Ceux de 4 en 5 restent à traiter. Enfin, quelques dossiers de 3 en 4 restent à traiter. À ce stade, l'échéance de fin du repyramidage n'est pas fixée.

Une discussion est lancée sur les critères d'accès à la nomination au choix.

M. DUMAS propose de se renseigner pour savoir à quel moment intervient le critère d'ancienneté dans l'échelon.

14) Livret d'accueil des nouveaux agents

M. LE POTIER signale qu'il n'existe pas de livret d'accueil des nouveaux agents. Au-delà du livret, la question de l'accueil des agents est préoccupante. M. LE POTIER pense notamment aux agents arrivant sur un chantier pour la première fois, qu'ils soient en CDI ou en CDD, sans avoir pour autant de connaissance précise du mode de fonctionnement. Les responsables d'opérations doivent prendre en charge ces agents, notamment pour leur présenter toutes les questions relatives à la sécurité. Le fonctionnement du milieu professionnel doit également leur être présenté. Pour M. LE POTIER, la mise en place d'une procédure robuste d'accueil des nouveaux agents suppose l'existence de ressources disponibles à cet effet. Au total, M. LE POTIER aborde régulièrement ces questions avec le CSP, mais constate que les modalités d'accueil des agents restent assez problématiques.

Mme SEHIER (CGT Culture) suggère d'amener les AST ou les responsables d'opérations à prendre en charge l'accueil des primo-contrats.

Arrivée d'Isabelle GIRON-AUDEOUD, CSP de l'interrégion à 10 heures 35.

M. LE POTIER note que 2 options semblent se dessiner. La première consisterait à décentraliser l'accueil et

donc inviter les acteurs de terrain prendre en charge les nouveaux agents. La seconde viserait à organiser, au sein de la DIR, des réunions d'accueil.

Mme GIRON-AUDEOUD estime qu'il est nécessaire de présenter le contexte professionnel de manière complète. En outre, les messages clés en matière de sécurité doivent être rappelés, sans pour autant qu'il s'agisse de refaire le contenu des formations devant être dispensées. En pratique, il serait nécessaire d'organiser des réunions régulières, par exemple une matinée par mois, afin de présenter les dimensions administratives et renvoyant aux questions de sécurité.

Mme GIRON-AUDEOUD ne voit pas d'autre solution. La présentation administrative pourrait être effectuée par l'AST du centre archéologique ou par son assistant opérationnel. Ce premier contact permettrait aux agents de bien appréhender toutes les démarches administratives relevant de leur activité professionnelle. Enfin, les assistants de prévention pourraient prendre en charge la présentation renvoyant aux questions de sécurité.

En conclusion sur ce point, M. LE POTIER indique qu'il se rapprochera du siège pour évoquer la question du livret d'accueil.

15) Refonte de la réglementation sur les DICT

M. LE POTIER souligne que les choses évoluent doucement compte tenu du nouvel arrêté. Une rédaction est prévue au niveau national mais n'est pas encore finalisée. La tendance privilégiée en GO sera à caler avec l'organisation fonctionnelle des DIR.

La séance est suspendue de 10 heures 45 à 10 heures 55.

M. LE POTIER réaffirme qu'il est toujours en attente d'une série de préconisations du siège du fait du nouvel arrêté en matière de traitement des DICT. Le dossier n'a pas vraiment avancé si ce n'est de constater que les surfaces ont diminué.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) souligne qu'en l'état actuel des choses, l'Inrap se contente de gérer des démarches administratives et n'effectue pas le travail sur les réseaux. Ce n'est pas satisfaisant.

M. LE POTIER demande si la nouvelle réglementation a généré des difficultés sur le terrain au moment du lancement des opérations.

Mme GIRON-AUDEOUD répond par la positive. Les démarches administratives sont plus importantes avec des difficultés d'exploitation des documents. En outre, l'Inrap n'intervient pas dans la phase en amont c'est-à-dire que les opérations relatives aux réseaux, au marquage et au piquetage qui sont du ressort de l'aménageur ne sont pas contrôlées. L'Inrap continue à travailler comme précédemment. La législation prévoit cependant que l'aménageur puisse sous-traiter ces opérations aux exécutants des travaux.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) souligne que les différents acteurs sont, pour le moment, arrangeants, dans un contexte où d'importants problèmes d'organisation se posent comme de lancer la DICT sans avoir la DT. Pourtant la nouvelle législation devrait être le moment de mettre en place une procédure.

Mme GIRON-AUDEOUD signale que certains concessionnaires ne connaissent pas la législation, ce qui pose des difficultés.

A la question de M. LE POTIER, Mme GIRON-AUDEOUD répond la date de mise en place de la nouvelle réglementation est le 1^{er} juillet 2013 (passage de 2 à 20ha).

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) estime qu'il revient au service Méthode et Qualité de la DST de définir des règles de travail. En outre, la sécurité des agents est en jeu dans ce dossier. Il est impératif de

définir une vraie méthodologie. L'Inrap doit arrêter de lancer les DICT avec les clés secrètes, sans disposer des réponses nécessaires aux DT. Tout reste donc à construire. D'après la législation les démarches relatives aux demandes de DICT doivent être effectuées sur la base d'adresses mail nominatives ce qui n'est pas le cas en Bretagne à moins de créer un poste.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) note pour sa part que la gestion des DT et DICT génère une surcharge de travail importante pour les agents en charge de cette mission et notamment, Pour la GMC de Le Mans.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) insiste sur le fait que la gestion des DICT est un poste à part entière qui nécessite d'être doublé, afin de pallier les absences.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) met en avant le manque d'organisation.

M. LE POTIER reconnaît en effet que la situation n'est pas stabilisée de ce point de vue.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) signale que certains aménageurs font absolument n'importe quoi et ne respectent pas les procédures. Ces dernières doivent être affirmées, faute de quoi, des problèmes pourraient être rencontrés dans l'hypothèse de visites de contrôle sur les chantiers.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) cite les amendes et pénalités encourues en cas de non présentation des DT et DICT sur le terrain.

M. LE POTIER demande si des situations de blocage ont été signalées au sein d'autres Directions interrégionales.

Mme GIRON-AUDEOUD n'a pas eu connaissance de tels retours au sein de l'Inrap.

M. LE POTIER souligne la complexité générée par cette réforme.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) estime que les missions relevant des DT et des DICT renvoient à un métier à part entière.

M. DUMAS s'interroge de savoir s'il serait envisageable de créer un poste au siège qui gère les DT et DICT au niveau national. A titre d'exemple, il cite le cas de la GMC du Mans qui s'occupe des DICT pour tous les Pays de la Loire.

Pour M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires), le fait de tout centraliser est impossible ; cela pose le problème relationnel avec le RO. Si au niveau régional cela ne fonctionne pas, M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) doute que cela aboutisse au niveau national.

Mme GIRON-AUDEOUD fait valoir que l'exploitation des DT est une nouvelle étape introduite par la législation. L'Inrap doit disposer de la DT pour lancer la DICT. En l'absence de la DT, le chantier ne doit pas démarrer. Un important travail de sensibilisation des aménageurs est donc nécessaire. En l'état actuel des choses, il n'existe pas d'organisation spécifique pour gérer l'étape supplémentaire introduite par la nouvelle législation.

M. DUMAS demande si les changements qui interviennent au 1^{er} juillet 2013 impactent juste la superficie.

Mme GIRON-AUDEOUD répond par l'affirmative et précise que l'impact est sur le temps d'exploitation des DT mais également sur le temps d'émission et d'exploitation des DICT.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) considère quant à lui que cette nouvelle législation ne permet tout simplement plus de lancer une opération rapidement. Un délai de 2 mois est désormais nécessaire.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande quelle est la solution concrète.

M. LE POTIER répond que le dossier va être repris en lien avec le siège et dans le cadre de la réorganisation fonctionnelle des Directions interrégionales.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) termine en indiquant qu'il faut des personnes qui soient spécifiquement affectées et bien formées.

Départ de Mme GIRON-AUDEOUD à 11 heures 30.

16) Questions diverses

M. LE POTIER précise que la question relative aux nombreuses actions de préparation à mener en amont des petites opérations a été abordée dans le cadre du Comité de Direction du 21 mai 2013.

En outre, M. LE POTIER a fait remonter les impressions négatives ressenties à la lecture des rapports relatifs au projet des unités de services. Il ne croit pas savoir que de nouvelles Directions interrégionales pourraient être choisies en 2013 pour mener une expérimentation.

17) Saisines

M. LE POTIER note que la première saisine concerne le maintien d'un centre archéologique en Sud-Vendée et un rapprochement avec la Direction interrégionale Grand Sud-Ouest. Ce point a été évoqué en début de réunion.

M. DUMAS constate que le central n'a pas répondu à cette saisine datant de 2009.

M. LE POTIER précise que la deuxième saisine vise la diffusion du catalogue de formation au 1^{er} semestre.

M. DUMAS souligne qu'il a soumis cette demande au Service Formation. Ce dernier a fait valoir qu'il lui était difficile de diffuser un catalogue tôt dans l'année, compte tenu du cycle tardif d'approbation des budgets.

3. État de la concurrence (pour information)

M. LE POTIER se réfère sur ce point à un tableau relatif au suivi des consultations de fouilles. Il en ressort que la concurrence tend à remporter des parts de marché, y compris en Grand Ouest.

M. LE POTIER constate que les années se suivent sans se ressembler. L'année 2012 a été relativement faste, en raison de certains grands travaux. Le début de l'année 2013 a été marqué par certaines déconvenues.

Pour M. LE POTIER, il est important de valoriser le savoir-faire et les compétences de l'Inrap pour justifier le prix des fouilles. En effet, pour les aménageurs, le prix entre souvent en considération en premier lieu. Dans le même temps, la concurrence a tendance à se développer et intervient au sein de périmètres géographiques de plus en plus larges. Clairement, la concurrence monte en puissance. L'Inrap est par ailleurs confronté à l'absence de marge de manœuvre en matière de coûts. La seule variable d'ajustement renvoie aux moyens, ce qui pose d'autres types de problèmes. Au total, la part des opérations remportées par l'Inrap a tendance à se réduire. À l'heure actuelle, l'Établissement remporte 45 % des fouilles, soit un taux nettement inférieur à ce qu'il a pu être par le passé. M. LE POTIER est persuadé que la situation de l'Inrap ne renvoie pas à des dimensions économiques, mais à des questions d'ordre politique. L'Inrap n'est pas armé, du point de vue structurel, pour s'adapter à l'élasticité et à la souplesse des concurrents privés.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) souhaite évoquer la situation des Pays de la Loire, où les prescriptions sont très peu nombreuses. Les agents risquent d'être un certain nombre à devoir effectuer de

grands déplacements et par conséquent, les agents en CDD ayant accumulé les contrats pourraient quant à eux perdre leur poste.

M. LE POTIER souligne que ce mouvement a déjà débuté.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) s'interroge sur la baisse des prescriptions en Pays de la Loire.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande quant à elle si la Direction interrégionale Grand Ouest répond à tous les appels d'offres.

M. LE POTIER répond par la positive.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) évoque ensuite un appel d'offres auquel la DIR GO a failli ne pas répondre – ZAC du Plessis commune de Le Loroux Bottereau, dans la mesure où l'AST et la personne en charge de la mise en place des contrats de fouille étaient en congé lorsque le dossier devait être lancé.

M. LE POTIER revient d'abord sur la situation des Pays de la Loire. L'Inrap a organisé, le 12 avril, une réunion à Carquefou, en présence du SRA. Certains pensent que l'Inrap est confronté à la rudesse de l'économie générale, mais M. LE POTIER observe que dans le même temps, il n'existe pas de politique lisible au sein des services de l'État. Or ces derniers disposent de marges de manœuvre réglementaires pour réguler la concurrence. En pratique, certaines sociétés privées sont montrées du doigt, mais continuent à conduire une activité florissante.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) demande si l'Inrap pourrait directement saisir le Ministère, afin de mettre en avant le manque de prescriptions dans les Pays de la Loire.

M. LE POTIER assure qu'il ne manque pas de mettre en avant ce dossier auprès de ses différents interlocuteurs. Il existe une vraie problématique liée à la politique de prescriptions.

M. LE POTIER évoque ensuite le site de Le Loroux-Bottereau. Il a reçu un courrier électronique, devant encore lui être adressé sous format papier. Il y répondra lorsqu'il recevra la version papier.

M. LE POTIER avoue sa surprise et note qu'il ne partage pas l'analyse présentée. La CGT Culture attribue à la Direction interrégionale la responsabilité d'un dysfonctionnement supposé, dans le cadre d'une réponse remise 4 à 5 jours avant la clôture de l'appel d'offres.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) signale qu'en raison d'un manque d'activité dans les Pays de la Loire, des agents sont envoyés en grand déplacement dans d'autres régions. Dans le même temps, l'Inrap prend le risque de perdre des dossiers. Il est étonnant qu'un tel retard ait été pris dans la réponse, en raison de l'absence d'agents.

M. LE POTIER réfute la position de la CGT Culture, dans la mesure où la réponse à l'appel d'offres a été traitée et remise dans les délais impartis. Il constate que la CGT Culture méconnaît le fonctionnement des services. Ces derniers gèrent de nombreux appels d'offres, dont un certain nombre dans des délais extrêmement contraints.

M. LE POTIER assure que la DIR GO répond à tous les appels d'offres. Il ne voit aucun dysfonctionnement dans le fait de répondre à un appel d'offres 5 jours avant son terme.

M. LE POTIER estime que la question soulevée par la CGT Culture renvoie davantage à la crainte des agents de se retrouver sans activité dans leur région et d'être contraints d'effectuer des grands déplacements.

M. LE POTIER a conscience de cette crainte, qu'il juge légitime, mais fait valoir que l'activité de la Direction interrégionale dépend en grande partie de la configuration des opérations commanditées par les

aménagement. En conclusion, M. LE POTIER ne peut pas accepter que les questions relatives aux grands déplacements conduisent la CGT Culture à expliquer ce phénomène par des dysfonctionnements au sein de la Direction interrégionale. Il assure en outre qu'aucun agent ne s'est plaint de l'organisation de la DIR lorsqu'il a fallu gérer les 33 appels d'offres relatifs à la LGV.

En réponse à une question de Mme LE ROUZIC, M. LE POTIER considère que la réponse à l'appel d'offres est une tâche qui peut être dévolue à l'adjointe à l'AST. Une fois encore, sans nier l'existence d'une problématique relative aux grands déplacements, il réfute l'interprétation selon laquelle elle trouverait son origine dans un dysfonctionnement de la Direction interrégionale.

M. LE POTIER confirme qu'il répondra au courrier lorsqu'il sera transmis sous format papier, puisqu'il répond à tous les courriers lui étant adressés.

Mme SEHIER (CGT Culture) souhaite souligner que ce courrier traduit un certain malaise chez les agents.

M. LE POTIER partage ce constat, mais en revanche ne partage pas l'analyse qui en est faite par la CGT Culture. Il faut bien être conscient que les situations d'urgence en matière de réponse aux appels d'offres constituent une réalité permanente au sein de la Direction interrégionale.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) revient sur un sujet plus général qui est de savoir si les AST sont formés, ont la même vision sur les moyens à mettre en œuvre. Est-ce que pour deux opérations de fouille équivalentes, deux AST distincts alloueront les mêmes moyens ? Ceci pourrait expliquer que dans certaines régions des fouilles soient perdues.

M. LE POTIER partage cette approche en ajoutant qu'il y a un travail à mener sur la trame des propositions et la façon de les organiser. Savoir si à problème équivalent, comment il est traité et s'il y a des différences importantes. Mais beaucoup de facteurs de pondération entrent en compte comme le cahier des charges, les exigences du SRA...

M. LE POTIER ajoute que les AST ne doivent pas être des « super » responsables d'opérations. S'ils doivent disposer d'un bagage scientifique nécessaire, ils doivent également développer d'autres compétences et tendre vers une méthodologie commune de réponse aux appels d'offres au niveau interrégional. Les AST approuvent ces principes, mais ont été confrontés à une charge de travail si importante en 2012 qu'ils n'ont pas été en mesure d'avancer en la matière.

M. LE POTIER prend ensuite l'exemple de l'A150 et s'interroge sur la différence importante du prix de la fouille.

Mme SEHIER (CGT Culture) signale qu'Eveha ne facture pas la totalité de la post-fouille, ce qui est compensé par les fouilles actives. Tant qu'Eveha conduit une activité importante, cette disposition est possible et permet de tirer les prix vers le bas, en particulier lorsque la concurrence est rude avec l'Inrap.

M. DUMAS estime que ces pratiques permettent à ce concurrent d'occuper la totalité de ses salariés. Pour lui, il est difficile de contrer ces méthodes.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) considère que certaines entreprises se rendent coupables de concurrence déloyale.

Mme SEHIER (CGT Culture) évoque la collaboration avec les services territoriaux, qu'elle juge nécessaire pour faire face à la concurrence. Elle demande donc des précisions à ce sujet pour chaque région.

M. LE POTIER estime que les collectivités locales constituent en réalité une concurrence plus pernicieuse que les entreprises privées.

Mme SEHIER (CGT Culture) pense que les collectivités locales pourraient se rapprocher de l'Inrap, compte tenu des évolutions législatives attendues.

M. LE POTIER souligne que l'archéologie préventive n'est pas une compétence obligatoire des collectivités locales. L'État a créé un établissement public national pour conduire cette activité. À Nantes, une convention a été passée avec la ville, laquelle a la possibilité de s'octroyer tous les diagnostics. M. LE POTIER souhaite par ailleurs aboutir dans les démarches avec le Conseil général du Calvados. En outre, les services du Conseil général du Morbihan ont récemment approché l'Inrap. La MADE quant à elle est dans la caricature en s'emparant des diagnostics qui l'intéressent et les fouilles rentables. Enfin, M. LE POTIER reste en attente de la réaction de l'agglomération d'Angers, avec laquelle il est en contact.

M. LE POTIER estime une nouvelle fois que l'archéologie préventive doit être de la compétence exclusive de l'Inrap, c'est-à-dire de l'établissement public ayant été créé par l'État en 2001. Cette règle permettrait d'ailleurs aux collectivités locales d'éviter de réaliser des dépenses ne relevant pas de leurs compétences obligatoires.

4. Suivi des implantations territoriales (pour information)

Question déjà évoquée lors du suivi des points.

La séance est suspendue pour le déjeuner de 12 heures 25 à 13 heures 45.

5. Bilan sur la formation 2011 (pour information)

M. DUMAS indique que le bilan de la formation pour 2012, faisant l'objet du point 6, n'a pas été reçu du siège. Seul le bilan 2011 pourra donc être étudié ce jour.

M. LE POTIER commence l'analyse du bilan de formation 2011

M. LE POTIER souligne que plus de 2 millions d'euros ont été consacrés à la formation. Au total, 1 060 agents ont été formés, pour un total de 1 632 stagiaires soit en moyenne, 3,2 jours par agent. Il faut ajouter que 90 agents s'investissent dans des actions de formation interne. Le document fait par ailleurs mention des domaines dans lesquels les différents agents ont pu être formés.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) souhaiterait connaître la part des agents formés en Grand Ouest. Plus généralement, il demande s'il serait possible d'avoir connaissance du même bilan pour l'interrégion.

M. LE POTIER indique que 8 % des agents de la Direction interrégionale Grand Ouest ont été formés dans le courant de l'année 2011.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) soulève un problème de fonctionnement, dans la mesure où le Comité Technique Spécial devrait être consulté sur le bilan de la formation pour Grand Ouest et non pas au niveau national.

M. LE POTIER précise qu'il est dans l'incapacité aujourd'hui de présenter un tel bilan. Il observe toutefois que la Direction interrégionale Grand Ouest s'inscrit dans la moyenne en termes de part des agents formés.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) constate que 26 % des CDD ou CDA ont été formés. Le bilan n'apporte pas de vision sur le contenu de ces formations.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) précise que des formations ont été refusées aux agents en CDD, en raison d'un manque de places suffisantes au sein des sessions.

M. LE POTIER précise que les pages 25 à 27 permettent d'avoir une vision sur les types de formations

dispensées. Cela étant, ces éléments ne permettent pas de connaître le niveau de rotation des agents.

Mme SEHIER (CGT Culture) souhaiterait connaître le nombre d'agents de Grand Ouest ayant bénéficié d'un congé de formation professionnelle. En effet, la seule donnée présentée s'entend au niveau national.

M. LE POTIER n'est pas en mesure d'apporter de réponse à cette question mais propose de faire le nécessaire pour la prochaine séance.

Mme SEHIER (CGT Culture) demande si l'Établissement présente une politique visant à tenir compte des diplômes obtenus par les agents au cours de leur carrière.

M. LE POTIER considère que le diplôme n'a pas d'incidence directe sur la carrière au moment de son obtention. Lorsque des promotions sont en jeu, les agents entrent dans le « droit commun ».

M. DUMAS confirme qu'à l'instant T, l'obtention d'un diplôme n'a pas d'incidence, mais peut ainsi permettre à l'agent d'accéder à des catégories auxquelles il ne pouvait pas prétendre auparavant.

M. LE POTIER note à ce stade qu'il regardera s'il est possible de réaliser une extraction des données de formation pour Grand Ouest.

6. Bilan sur la formation 2012 (pour information)

L'examen de ce point est reporté.

7. Programme de formation 2013 (pour information)

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) constate que le Comité Technique Spécial prend connaissance d'un document réalisé à l'échelle nationale. En outre, il ne constitue aucunement un programme de formation, puisqu'il s'agit pratiquement du catalogue de formation ayant été diffusé en début d'année.

M. LE POTIER comprend cette position, visant à observer que le document s'apparente à un catalogue de l'offre existante. Il est possible de considérer qu'un plan de formation doit avant toute chose s'appuyer sur un référencement des demandes exprimées par les agents.

M. LE POTIER assure qu'il a, dans son cas personnel, conduit des entretiens avec les agents dont il doit évaluer la performance professionnelle. Lors de ces entretiens, il a tenu à aborder le thème de la formation. Il peut être suggéré par l'agent, mais également par son responsable hiérarchique. M. LE POTIER fait ensuite remonter ces besoins et propose de faire également remonter les remarques du Comité Technique au sujet de la nature du plan de formation tel qu'étant présenté.

Arrivée de Mme MOUILLAT à 14 heures 05.

Mme SEHIER (CGT Culture) demande alors des précisions au sujet de l'entretien annuel d'évaluation pour les agents de la filière scientifique.

M. LE POTIER confirme que ce projet, plusieurs fois retardé, semble toujours être d'actualité.

Mme SEHIER (CGT Culture) souligne que selon les échos dont les organisations syndicales ont eu connaissance, ce projet serait abandonné.

M. LE POTIER n'est pas en mesure de confirmer ce point. À titre personnel, il conduit de manière systématique des entretiens d'évaluation avec les agents qu'il encadre. Lorsque ces entretiens sont conduits de manière sérieuse, professionnelle et partagée, ils constituent un outil de management utile. Ces entretiens visent par ailleurs la fixation d'objectifs qui peuvent porter sur une stratégie à moyen terme, plutôt que de

changer chaque année.

8. État des effectifs CDI/CDD (pour information)

M. DUMAS indique que le mode de présentation des effectifs répond à un accord avec les membres du Comité Technique. Aucune évolution notable n'est à signaler depuis le précédent point du mois de septembre 2012. La filière scientifique et technique conserve le même effectif, à savoir 227 agents en CDI, représentant 213,2 ETP, contre 213,31 ETP au mois de septembre 2012. Le repyramidage est venu faire baisser les effectifs de la catégorie 2, puisque 20 agents ont accédé à la catégorie 3. Toutefois, cette dernière voit ses effectifs diminuer, en raison des passages à la catégorie 4, dont l'effectif passe de 44 à 74 agents.

M. DUMAS précise ensuite que 6 dossiers de passage de la catégorie 3 à la catégorie 4 restent à traiter.

M. DUMAS évoque les effectifs en CDD à fin mars 2013. Le niveau de consommation des CDD au printemps et au début de l'année a été très important. De ce fait et suivant la notification, les demandes des AST en termes de CDD ne peuvent être honorées au-delà du mois de juillet.

M. DUMAS ajoute que la Bretagne regroupe une grande part des CDD. En Haute-Normandie, le nombre de CDD reste limité et stable. En Basse-Normandie, le début de l'année a été marqué par un nombre important d'opérations et une consommation de CDD en conséquence. Enfin, dans les Pays de la Loire, le niveau de CDD est moindre par rapport à l'année 2012.

M. DUMAS ajoute qu'en 2012, 83 % des jours de travail en CDD visaient des postes de technicien. En tenant compte des demandes portant jusqu'au mois de novembre 2013, cette proportion reste identique en Bretagne. Au sein des 3 autres régions, 56 % à 57 % des demandes portent sur d'autres fonctions que celles de technicien. En Haute-Normandie et dans les Pays de la Loire, cela s'explique par l'importance des post-fouilles nécessitant des postes de spécialistes.

La notification annuelle pour Grand Ouest en 2013 représente 47,2 ETP CDD. En l'état actuel des prévisions, la Direction interrégionale aura besoin d'un budget supplémentaire. Le Siège semble avoir entendu cette demande et donnera une réponse au début de mois de juin.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si la Direction interrégionale envisage ce dossier avec optimisme.

M. DUMAS assure que des éléments concrets ont été mis en avant. La notification initiale était basée sur tel niveau d'activité et tel niveau d'emploi en CDI. Ce dernier prévoyait des recrutements et des mutations. En réalité, ce niveau d'emploi cible en CDI ne devrait pas être atteint. Pour les premiers mois de l'année, l'effectif réel est en dessous d'environ 8 ETP par rapport à la cible. Au 1^{er} trimestre, l'effectif représentait 204,3 ETP, pour un budget à 212 ETP. La Direction interrégionale a par ailleurs insisté sur le fait que la balance de prêts entre les interrégions devait être positive, alors qu'elle est finalement négative.

Pour rappel, M. DUMAS note que la Direction interrégionale est parvenue, en 2012, à obtenir les effectifs dont elle avait besoin. Il dénombre 109 ETP en CDD pour l'année 2012.

M. LE POTIER assure que la Direction interrégionale, lorsqu'elle ne renouvelle pas des CDD, ne le fait pas de gaîté de cœur. Dans ce dossier, M. LE POTIER essaie d'être pragmatique et combatif auprès du Siège, lequel est amené à procéder aux arbitrages. Les tableaux remis permettent de refléter fidèlement l'évolution de l'activité au sein des différentes régions. Cette activité repart en Basse-Normandie, tandis que le caractère atone de la Haute-Normandie se confirme. À ce stade, la Direction interrégionale considère que la notification initiale sera insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins attendus. Ceci étant posé, il revient à la Direction interrégionale de communiquer des éléments objectifs au Siège. Ces éléments proviennent notamment des informations remontées du terrain par les AST.

M. LE POTIER considère que le constat d'un manque de ressources pourra être posé objectivement. Si en 2012 il a été possible d'obtenir satisfaction, il a pour cela fallu se battre jusqu'au dernier ETP.

M. LE POTIER revient enfin sur la bonne estimation des besoins, qu'il juge essentielle, dans la mesure où le Siège ne manquerait pas de lui demander des comptes si des agents étaient finalement non affectés, en raison d'une hausse trop importante du nombre de CDD.

M. DUMAS souligne que 71 jours de rupture de charge sont constatés à fin avril, à rapporter aux plus de 17 000 jours d'activité opérationnelle. Le phénomène est donc circonscrit.

M. LE POTIER indique que la Direction interrégionale devrait parvenir à atteindre les objectifs en termes de diagnostics et de fouilles. Pour les diagnostics toutefois, l'activité pourrait être légèrement inférieure à l'objectif. S'agissant des fouilles, le budget prévisionnel de 35 000 jours-hommes devrait être atteint, après une réalisation à 44 000 jours-hommes en 2012. Pour 2013, le niveau de facturation devrait être sensiblement diminué par le niveau important de post-fouille. La Direction interrégionale doit donc engager de nouvelles opérations, afin d'atteindre ses objectifs de facturation.

9. Bilan sur les temps partiels (pour information)

Mme MOUILLAT aborde la situation des temps partiels.

Suite à des questions posées lors de la séance du mois de janvier 2013, Mme MOUILLAT précise que les hommes à temps partiel représentent 6,79 % des effectifs totaux. Les femmes à temps partiel représentent quant à elles 15,85 % des effectifs totaux. Au sein des effectifs administratifs, les femmes à temps partiel représentent 36,6 %.

10. Bilan sur les primes de suppléance (pour information)

Mme MOUILLAT indique que les primes de suppléance visent en majorité des fonctions de responsable d'opérations en catégorie 4, en particulier en Bretagne et en Haute-Normandie. En 2013, 4 primes ont été demandées à début mai. Le constat devrait évoluer de manière significative au moment de la prochaine réunion du Comité Technique Spécial.

11. Avis rendus par le CTC et le CTS (pour information)

M. LE POTIER parcourt les avis rendus par le Comité Technique Central du 13 novembre 2012 :

- Ouverture de la résidence administrative de Saint-Estève :
 - Vote : 10 abstentions (avis rendu).
- Fermeture de la résidence administrative de Perpignan :
 - Vote : 7 pour, 3 abstentions (avis favorable à la majorité).
- Calendrier des élections des représentants du personnel du Crédit Agricole :
 - Votes : 10 pour (avis favorable à l'unanimité).
- Plan de formation 2013 :
 - Vote : 10 contre (avis défavorable à l'unanimité).

M. LE POTIER reprend ensuite les avis rendus par le CTS du 22 janvier 2013.

12. Questions diverses

Mme SEHIER (CGT Culture) demande s'il existe un calendrier de renouvellement du matériel topographique.

M. DUMAS souligne que l'état des matériels topographiques varie d'une région à l'autre. Un marché national a été passé voici quelques années pour la location de longue durée de GPS et de tachéographes. Ces matériels doivent normalement être renouvelés. Au sein de la plupart des centres archéologiques, des matériels précédemment acquis peuvent encore être présents et n'ont fait l'objet d'aucun renouvellement. En cas de besoin, une demande d'attribution de matériels doit être transmise à la Direction interrégionale. M. DUMAS assure qu'il n'a connaissance d'aucun retour de la part des topographes de Basse-Normandie.

Mme SEHIER (CGT Culture) souhaite ensuite connaître la démarche devant être suivie par les agents rencontrant un incident informatique. En effet, à Rouen, il a récemment été demandé à un topographe de poser des congés, après qu'il a mentionné, sur son relevé de temps, 3 jours à gérer des problèmes informatiques.

M. DUMAS indique que le gestionnaire de centre est le référent informatique, lequel peut apporter une réponse de premier niveau. En outre, TRSB est le prestataire qui apporte un support, à distance ou sur site, et donc un deuxième niveau de réponse. Dans certains cas, ce prestataire ne dispose pas des droits pour intervenir sur le poste et transmet le dossier à la Direction des Systèmes d'Information du siège, laquelle est donc l'ultime niveau d'intervention.

M. LE POTIER recevra quant à lui le topographe concerné, afin d'évoquer les questions relatives à l'organisation du temps de travail et aux relations avec les autres agents.

M. LE POTIER propose ensuite de faire un compte rendu du dernier comité des directeurs.

M. LE POTIER annonce que le Directeur général a affirmé son souhait de faire procéder à une évolution de l'organisation fonctionnelle des Directions interrégionales. Le Directeur général se déclare par ailleurs préoccupé par la préparation d'une nouvelle loi sur le patrimoine, laquelle comptera une dimension relative à l'archéologie préventive. Selon le Directeur général, la dimension économique et sociale n'a pas du tout été traitée dans le livre blanc sur lequel cette loi devrait s'appuyer. Au niveau économique, force est de constater que les parts de marché se réduisent de l'Inrap de manière structurelle. Le Directeur général souhaite exprimer le point de vue de l'Établissement et d'influer sur les orientations de la future loi. Il abordera également la politique des services de l'État, ainsi que la concurrence avec les acteurs publics locaux.

M. LE POTIER ajoute que M. DUMAS prendra part à un groupe de travail sur la tarification des fouilles. Il sera animé par la Direction Administrative et Financière, en vue de retravailler les devis, afin que ils soient harmonisés et puissent faire apparaître clairement les différents coûts et notamment ceux des prestations socles.

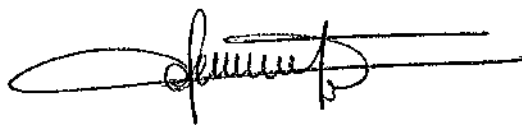
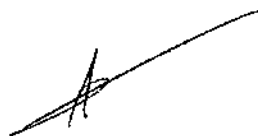
M. DUMAS précise que l'un des objectifs visera à déconnecter le coût direct lié à un agent et celui relevant des équipements. Cela permettrait d'avoir une plus grande visibilité et ainsi d'identifier les points sur lesquels il serait envisageable de faire des efforts. Les concurrents présentant des coûts éclatés, le coût du jour-homme de l'Inrap peut sembler plus élevé.

M. LE POTIER prendra quant à lui part à un groupe de travail sur la reconquête des territoires. Il vise à favoriser l'émergence d'un dialogue renforcé avec les collectivités locales et les élus.

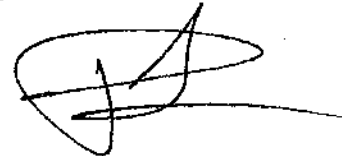
M. LE POTIER rappelle ensuite les principales manifestations qui auront lieu dans l'interrégion pour les Journées Nationales de l'Archéologie des 7, 8 et 9 juin.

Le prochain Comité Technique Spécial se tiendra le 14 novembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15 heures 10.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' and 'S'.A handwritten signature in black ink, consisting of a few sharp, angular strokes.

Pour SCS

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' and 'S'.